AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 4 juillet 2023 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 fait par Monsieur Éric Jr Pauyo, concernant un projet intégré dont les façades principales ne sont pas parallèles à la rue Principale sur le lot 6 513 121.

QUE la présente demande de dérogation mineure à l'effet de permettre au demandeur d'augmenter le taux d'occupation d'un projet intégré. Les façades avant seront donc perpendiculaires à la rue, plutôt que parallèles à celle-ci, comme demandé au point 3.1.6 du règlement de zonage.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 15e jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général